Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203871-20260320-2026_2_06-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'AR[illegible]
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 mars 2026

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15
Date de la convocation : 16 mars 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT MARS à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) **:** GARZUEL A – JUHEL S - VILAIN D – MEUDIC-CHAPELAIN A - LOZAHIC S – CONAN C – MAUVIEUX P – VINCENTI C – GRANGER E – DROUET S – JEGOU E – SALLOU J-A –

COLVE F – LE GUERN Y-B – GALLOU-ROUDAUT P

Absents : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : SALLOU J-A

N° : DELIB-2026-2-06

Vœu du conseil municipal

Relatif à la fermeture d'une classe en filière monolingue et à la demande d'ouverture d'une seconde classe en filière bilingue.

Le Conseil Municipal de Vieux-Marché,

Considérant le projet de fermeture d'une classe au sein de l'école Yves Trédan, qui risque de dégrader les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves,

Considérant l'importance du maintien d'un service public d'éducation de qualité sur notre territoire, garantissant des effectifs adaptés et un suivi pédagogique satisfaisant,

Considérant l'intérêt croissant et les effectifs actuels au sein de l'enseignement bilingue,

Considérant que 24 élèves sont actuellement regroupés en classes multi-niveaux de la petite section au CM2,

Le conseil municipal :

- S'oppose à la fermeture de la classe envisagée au sein de l'école Yves Trédant,
- Demande à l'Education Nationale de reconsidérer ce projet au regard des besoins du territoire et des effectifs actuels et prévisionnels,
- Sollicite l'ouverture d'une seconde classe au sein de la filière bilingue,

demande à Monsieur le Maire,

- De porter officiellement ce vœu auprès des services de l'Education Nationale (direction académique, rectorat),
- D'engager toutes démarches utiles pour défendre le maintien des 4 classes en filière monolingue et soutenir l'ouverture d'une seconde classe en filière bilingue,
- D'associer les représentants des parents d'élèves et la communauté éducative à ces démarches.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203871-20260320-2026_2_06-DE

DECISION : VOTANTS : 13 - VOTE : pour : 13 Contre : 0 - Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : Mme LOZAHIC et M GRANGER

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le 23/03/2026
Liste des délibérations affichée et publiée le 23/03/2026
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Alain GARZUEL

